

« L'innovation sociale, un enjeu



Le CESRBC a consacré le 16 novembre 2015 son colloque biennal à l'innovation sociale. Plus de 200 participants ont exploré avec les intervenants la valeur ajoutée de l'innovation sociale et comment le développement d'innovations sociales peut contribuer à répondre aux défis régionaux.

Pourquoi l'innovation sociale ?

L'innovation sociale consiste en de nouvelles idées (**produits, services, modèles** d'intervention) qui contribuent à améliorer la réponse à des besoins sociaux et suscitent de nouvelles relations et collaborations sociales.

La **nouveauté** ne suffit donc pas à l'innovation sociale, et celle-ci est à la fois un résultat et un processus. Comme l'a constaté en ouverture Didier Gosuin, Ministre de l'Economie et de l'Emploi, « l'innovation sociale est l'une des réponses à la limite de notre modèle social », dans un contexte où « l'Etat n'est plus l'acteur unique et central du changement ».

L'innovation sociale est donc un moyen de faire face à la **rapidité des mutations** économiques, sociales et technologiques actuelles. Mais on ne saurait la réduire aux nouveaux services et produits qu'elle génère. Frank Moulaert, professeur à la KU Leuven, a expliqué qu'elle est « un processus de transformation sociale », et que cette transformation sociale requiert « la mobilisation d'acteurs ». Voilà pourquoi l'innovation sociale est plus qu'un effet de mode et peut constituer un véritable projet d'approfondissement démocratique autant que de régénération socio-économique.

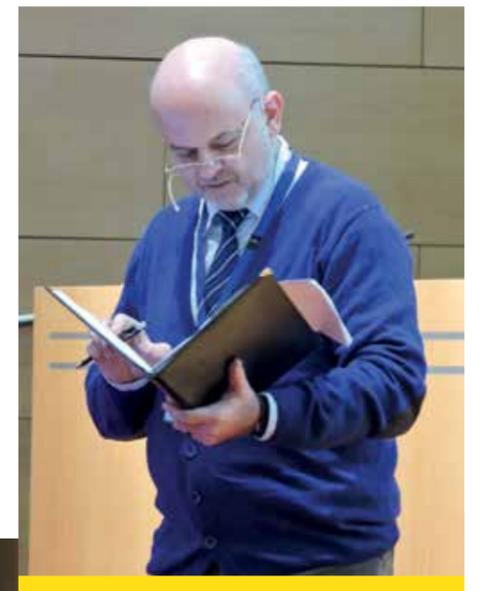
L'Union européenne soutient activement l'innovation sociale depuis au moins une dizaine d'années. Denis Stokkink, président du think tank et do tank Pour la Solidarité, a montré comment l'innovation sociale se trouve au cœur de la Stratégie 2020 pour une croissance durable, intelligente et inclusive. Il a souligné que le soutien à l'innovation sociale est dorénavant inclus dans la programmation des fonds structurels européens 2014-2020.

Pour l'ensemble des intervenants de cette première partie du colloque, l'innovation sociale ne doit pas être vue comme un substitut à l'engagement des pouvoirs publics à répondre aux besoins des citoyens, mais bien comme une manière de **moderniser** l'action publique, et d'accroître la **capacité** de tous les acteurs privés - associations et entreprises - à répondre aux défis collectifs.



Jean-Paul GAILLY
Directeur général
Bruxelles Mobilité

Xavier TACKOEN
Administrateur-délégué
Espaces-Mobilités



Marieke HUYSENTRUYT
Co-founder and partner
Oksigen Lab/i-propeller



Thomas LEMAIGRE
Chercheur indépendant et
enseignant



Françoise PISSART
Directrice

pour Bruxelles »

L'innovation sociale face aux défis sociétaux

En quoi des innovations sociales permettraient-elles de renouveler les réponses aux besoins des Bruxellois ? Tel était le fil conducteur de la deuxième partie du colloque. Une dizaine de vidéos et intervenants sont venus présenter brièvement des innovations sociales concrètes, souvent originales et surprenantes, déployées à Bruxelles, en Belgique ou à l'étranger, et qui apportent un élément de réponse face aux défis liés à l'âge, à l'éducation et à l'emploi ou encore face au défi urbain.

Bruxelles doit faire face à la fois à un **boom démographique**, à une natalité prospère et au **vieillessement** de sa population. Les *care living labs* de la Sociale Innovatie Fabriek stimulent le développement de services innovants au profit des personnes âgées. Le réseau Bébé Bus en Wallonie crée des haltes-garderies temporaires pour soutenir les familles. L'initiative *toitzages* permet à des étudiants d'être hébergés par des seniors d'une manière qui contribue à combattre leur isolement. Toutes ces réalisations renouvellent avec succès les approches traditionnelles.

L'éducation et l'emploi constituaient le deuxième défi sur lequel la valeur ajoutée de l'innovation sociale a été discutée. Le *Mad in Situ* offre à de jeunes designers une rampe de lancement professionnel, tout en les amenant à contribuer de façon concertée avec les habitants à l'élaboration d'aménagements urbains originaux. Également à Bruxelles, *Duo for a job* met en relation des chômeurs et des bénévoles dans le cadre d'actions d'accompagnement durable vers l'emploi.

En matière d'éducation, l'initiative présentée était celle d'une entreprise sociale britannique, *Third Space learning*, qui a mis au point pour les écoles un service de soutien personnalisé en mathématiques, opéré par des professeurs en ligne via le web mais sous la supervision du professeur de classe. Moins inégalitaire que les cours particuliers mais pleinement adaptée aux attentes de chaque élève, cette approche combat avec succès l'échec scolaire en s'appuyant sur le numérique.

Le troisième défi abordé concernait le **logement**, la revitalisation des quartiers, l'aménagement des **espaces publics** et la **mobilité**. Inventée aux États-Unis, expérimentée dans cinq villes belges – dont Bruxelles – et déployée dans un nombre croissant d'agglomérations européennes, l'approche *Housing first* permet à des personnes se trouvant à la rue de se reconstruire grâce à un accès immédiat à un vrai logement. Il est maintenant prouvé que cette manière de procéder n'est pas plus coûteuse que l'approche traditionnelle des centres d'hébergement et qu'elle conduit à des taux de réinsertion sociale plus élevés.

La plateforme française *Bulb in town* permet à des commerces de proximité de se développer en faisant appel à l'épargne de proximité. Non seulement le financement participatif (*crowdfunding*) évite aux entrepreneurs de dépendre de financements bancaires qui peuvent être difficiles à obtenir mais il renforce aussi les liens sociaux au sein du quartier.

L'asbl *[Pyblik]* est venue présenter les outils innovants présentés lors de masterclasses pour favoriser l'implication des Bruxellois dans des projets d'aménagement urbain. Enfin, l'agence Bruxelles Mobilité a évoqué son initiative *MOBIL2040* pour imaginer la mobilité au sein de la Région d'ici trente ans, en s'affranchissant des approches techniques et segmentées susceptibles d'empêcher une vision d'ensemble mobilisatrice et en sollicitant l'imagination de la population jeune.

François Jégou, expert du programme européen URBACT d'échanges pour un développement urbain durable, s'est appuyé sur l'expérience de la ville d'Amersfoort, aux Pays-Bas, pour montrer comment les administrations locales et les élus peuvent changer le visage d'une ville, à condition de développer des approches centrées sur les utilisateurs et d'adopter une nouvelle posture, consistant à jouer les **intermédiaires-médiateurs** (*brokers*) entre les parties prenantes amenées à **co-inventer** des solutions plutôt qu'en déployant des solutions unilatérales.



L'innovation sociale à Bruxelles

L'après-midi a vu se tenir deux tables rondes. La première a porté sur les innovations sociales comme perturbations et la seconde consistait à explorer comment l'innovation sociale peut être davantage au cœur de la vie des Bruxellois et des politiques publiques déployées dans l'agglomération.

Chercheur indépendant, Thomas Lemaigre a souligné combien l'innovation sociale vient titiller « les conservatismes dont nos sociétés occidentales sont pètries », et que l'enjeu est de « mobiliser les intelligences collectives ». Pour Xavier Le Mounier, de la Commission européenne, « l'innovation sociale remet en cause les dogmes sur lesquels notre représentation de la croissance économique est construite. Elle privilégie l'usage plutôt que la propriété, la coopération plutôt que la compétitivité, le partage plutôt que la propriété intellectuelle, comme on le voit avec l'économie collaborative ». Philippe Ledent, senior economist chez ING Belgium, a quant à lui souligné que les innovations technologiques combinées aux nouveaux modes de fonctionnement de l'économie peuvent, dans certains cas, agir en tant que perturbateurs.

Le débat avec la salle a été l'occasion de pointer que certaines **réglementations** constituent un frein à l'innovation sociale, comme l'ont montré les difficultés récentes des tricycles-taxis Mobilo, des chauffeurs Uber ou des distributeurs de micro-crédit.

Toutefois, le rôle des pouvoirs publics ne peut pas se limiter à laisser se déployer les initiatives. L'innovation sociale ne peut fleurir que si elle est accompagnée. Comme l'a souligné Marieke Huysentruyt (Oksigen Lab), la question du **financement** des start-up est cruciale. Françoise Pissart, directrice à la Fondation Roi Baudouin, a appelé à sortir des schémas traditionnels de subventionnement et à favoriser la prise de **risques**.

La ministre de la Recherche scientifique, Fadila Laanan, a cité plusieurs initiatives de soutien prises par le Gouvernement régional dans une optique d'innovation sociale, avant que Philippe Van Muylder, président du Conseil, ne clôture la journée en appelant à la mise en place d'un « véritable **écosystème** régional cohérent de soutien à l'innovation sociale ».

Préparée par le CES avec le conseil d'Antoine Saint Denis, expert en innovation sociale auprès de la Commission européenne et animée par Eddy Caebelberghs, journaliste à la RTBF, cette journée donnera lieu à la publication d'actes. Espérons qu'elle aura contribué à faire progresser le débat entre acteurs sociaux, économiques et politiques de la Région pour que Bruxelles, à l'instar des autres métropoles européennes, relève le défi du changement.

Avec la collaboration d'Antoine Saint-Denis, *Europe for People*.





INTERVIEW DE MONSIEUR FRANK MOULAERT

L'innovation sociale et le développement urbain intégré



FRANK

Moulaert Ph.D. en sciences régionales, est professeur en aménagement du territoire et chef de l'unité de recherche « Espace et Développement » ainsi que professeur invité à la Newcastle University du Royaume-Uni. Il s'est spécialisé dans l'analyse de l'innovation sociale dans le développement territorial.

Le Conseil : Vous êtes économiste, spécialisé en économétrie et économie mathématiques, professeur en aménagement du territoire, dans un département d'architecture. Comment vous est-il venu de consacrer vos travaux à l'innovation sociale, au point d'en devenir un expert internationalement reconnu ?

Frank Moulaert : Cela a été un processus long. A l'origine, j'étais chercheur puis Maître de Conférences dans des Départements de Sciences Economiques où j'enseignais, en effet, l'économétrie. J'ai dû appliquer des modèles et des méthodes économétriques à l'analyse des flux migratoires et à l'analyse du développement territorial. Dès ce moment, j'ai découvert que les méthodes quantitatives ne suffisaient pas à saisir les dynamiques de la société et même de l'économie. Il fallait des méthodes qualitatives qui rendent compte de la nature des mécanismes d'inclusion et d'exclusion sociale au sein des quartiers. Quant aux théories existantes, elles n'accordaient que peu d'importance aux inégalités spatiales et aux capacités des habitants d'être acteurs dans leur quartier⁽¹⁾. Des économistes plus classiques que moi, comme Amartya Sen⁽²⁾, ne peuvent pas se contenter non plus d'utiliser des méthodes quantitatives dans leurs travaux.

Dès lors, en coopération avec des collègues d'autres universités, j'ai commencé d'utiliser l'innovation sociale comme concept central pour l'analyse et la conception (design) du **développement territorial intégré**. Il a servi de guide à presque trente ans de recherche-action sur le développement urbain et régional « inclusif »⁽³⁾.

Pour analyser le développement territorial, il faut interroger d'autres sciences (sociologie, anthropologie, géographie, ...), d'autres acteurs que ceux qui sont interrogés classiquement (*immigrés, habitants*) et prendre ces derniers au sérieux. C'est un principe éthique.

“ Il est essentiel de se refocaliser sur le rôle des rapports sociaux et socio-politiques dans l'innovation sociale ... ”

Le Conseil : Quelle est la pertinence de faire appel à l'innovation sociale par rapport aux turbulences sociales actuelles ?

Frank Moulaert : L'innovation sociale ne serait-elle qu'un concept, un terme à la mode, mal défini par d'aucuns ? Ou - pire encore - constitue-elle un instrument politique léger du « néolibéralisme prévoyant » (“*caring neoliberalism*”)?

Quant à moi, je préfère continuer à faire appel à l'innovation sociale comme un principe structurant pour le changement social, voire pour la transformation sociale. J'y trouve au moins trois raisons pertinentes:

- l'utilisation de l'innovation sociale comme notion n'est pas neuve. Il ne s'agit pas seulement d'être à la mode ! Je rappelle que « mode », au masculin concerne aussi les « modes ... d'utilisation » ;
- l'innovation sociale a été identifiée à plusieurs époques de l'Histoire comme un ensemble de pratiques et de processus de développement humain, selon différents modes ;

- vu les débats et les mêlées socio-politiques sur la question, il est très important d'insister sur les utilisations réductives du concept depuis le rapport du Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA)⁽⁴⁾. La Commission européenne et certains milieux gouvernementaux se servent d'une approche de l'innovation sociale socio-politiquement dénuée de sens : on y réduit le sens de l'innovation sociale à des petites initiatives par la société civile, à des utilisations pratiques afin de réduire les dégâts de la crise et très souvent permettant de faire réduire les dépenses publiques. Cela met en colère les acteurs sérieux.

Ainsi l'innovation sociale est-elle facilement rangée, par certains départements de la Commission européenne, comme des jeux *micromissimi* d'interaction sociale réductionnistes, ou comme une des approches de l'économie sociale, ou pire, comme la marchandisation du social, des rapports sociaux, l'instrumentalisation de l'innovation sociale à la politique de rationalisation et une privatisation de l'Etat-Providence et finalement, la réduction des ambitions de l'innovation sociale à celles de l'économie sociale.

Pour moi, il est essentiel de se refocaliser sur le rôle des rapports sociaux et socio-politiques dans l'innovation sociale. Donc de révéler la vraie nature de l'innovation sociale, telle qu'elle a été comprise à travers l'Histoire. C'est un appel à réinventer le social.

Il faut selon moi revenir au principe structurant de l'innovation sociale qui s'intéresse au changement social et à la transformation sociale.

(1) Moulaert, F., 1995. « Rediscovering spatial inequality in Europe. Building blocks for an appropriate “regulationist” framework ». *Society and Space* 13.

(2) Économiste, prix Nobel d'économie, 1998. Selon Amartya Sen, les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources mais de leurs capacités à les convertir en libertés réelles. Ouvrage : *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté* (2000), il soutient la thèse selon laquelle il n'y a de développement que par et pour la liberté.

(3) Moulaert Frank, Mehmood Abid, « Analyser le développement régional. De l'innovation territoriale à la géographie de « dépendance du sentier » », *Géographie, économie, société* 2/2008 (Vol. 10), p. 199-222.

(4) Hubert A. (2011), Empowering people, driving change: Social innovation in the European Union. Report BEPA (Bureau of European Policy Advisors, European Commission)

Le Conseil : La littérature sur le sujet décrit l'innovation sociale comme un concept « multidimensionnel ». Quelles dimensions revêt-il, selon vous ?

Frank Moulaert : La définition que je donne ici a été réfléchi et négociée sérieusement avec mes collègues chercheurs⁽⁵⁾. Trois propriétés essentielles caractérisent pour nous l'innovation sociale :

- la recherche de la satisfaction collective de besoins humains (nouvelles initiatives, nouveaux agents, nouvelles stratégies, nouveaux secteurs);
- la recherche de l'amélioration des rapports sociaux, dans les territoires hébergeant les initiatives;
- la transformation des rapports de gouvernance. Une évolution vers une gouvernance « bottom-linked » (*par le bas*) plutôt que « top-down ».

Le fait qu'une innovation ait été négociée entre partenaires, entre acteurs de la société civile et du monde politique et socio-économique est une dimension nécessaire pour être innovante.

Je rajoute que pour avoir un impact durable en termes d'émancipation humaine et de changement social, ces trois caractéristiques doivent être interactives et simultanées.

Exemple : une société de logement qui développe de nouveaux types d'habitation (1^{ère} caractéristique) en impliquant des chercheurs d'abri, qui applique des modes de participation de co-décision et de co-production de tous les acteurs concernés (2^{ème} caractéristique) et qui à la fois mobilise en réseau afin de démocratiser la politique du logement (3^{ème} caractéristique).

Contre-exemple : les studios de « design » qui sollicitent l'avis des usagers : « people are not stupid », mais dont les enseignements ne sont pas pris en compte par les autorités publiques.

Le Conseil : Dans vos travaux⁽⁶⁾, vous plaidez pour une nouvelle conception de l'innovation. En quoi la « région sociale » que vous appelez de vos vœux se distingue-t-elle de celle qui existe dans les esprits à l'heure actuelle ?

Frank Moulaert : Notre réactualisation (*celles des auteurs du réseau*) du concept de l'innovation sociale s'est réalisée, sur la base d'une recherche-action d'analyse des problématiques dans les quartiers en crise, des régions en déclin causé par la restructuration manufacturière, la montée de l'économie des services qui a renforcé les inégalités, la dominance du néolibéralisme dans les politiques et les pratiques économiques. Nous avons compris qu'il fallait inverser la hiérarchie dans le discours et les actions collectives de l'innovation. Il faut mettre l'innovation sociale au centre de l'analyse, au centre de la vision d'action publique, l'innovation technologique et organisationnelle leur devenant instrumentales. En termes de politiques d'innovation, cela veut dire :

- **R&D sur la gouvernance « par le bas »**, y compris des projets pilotes de démocratie participative avec la démocratie représentative (exemples : contrats de quartier, Ringland⁽⁷⁾, valorisation des studios d'urbanisme en stratégies d'aménagement et de politique urbaine concrètes, ...)
- **diffuser les bonnes pratiques de gouvernance.**
- **améliorer les liens entre développement écologique et social dans les quartiers pour permettre de bâtir un environnement « créatif »**. Exemples : politique de logement social et d'espaces publics combinés. Abandonner les grands projets commerciaux, les remplacer par de grands projets de rénovation du stock de logement, rétablissement des parcs publics multifonctionnels, réduction de l'accès des centres villes aux transporteurs à empreinte écologique élevée ...

- **rétablir l'équilibre entre l'économie et la société.** Etant économiste, je ne nierais jamais que quasi chacune de nos activités possède une dimension économique. Mais ceci n'implique pas que toute valeur humaine doive être valorisée par des rapports marchands. L'Etat doit reprendre son rôle comme agent économique redistributeur et tendre vers des critères d'allocation autre que le prix du marché. Les acteurs de la société civile doivent récupérer leur voix dans les débats publics. Il faut diminuer l'influence du discours marchand.

- **rétablir l'équilibre entre économie et société dans un environnement territorial.** Cela demande de ne pas confondre innovation sociale et économie sociale et solidaire. L'économie solidaire incorpore la dynamique de l'innovation sociale (exemples : co-gestion, propriété partagée ou collective, satisfaction collective de besoins écologiques et sociaux). Mais d'autres agents dans la société l'incorporent autant : les cercles socio-culturels, les mouvements de solidarité parmi immigrés, réfugiés, artistes, enseignants, artisans, ... etc.

Beaucoup d'autres aspects de la région sociale méritent intérêt. Je vous renvoie à cet égard à l'ouvrage co-rédigé avec Jacques Nussbaumer : « La logique sociale du développement territorial »⁽⁸⁾.

Le Conseil : Vos travaux sont centrés sur le développement territorial (régional). L'innovation sociale serait-elle un nouveau concept-clé pour comprendre le développement régional et pour y insuffler de nouvelles politiques sociales à l'échelon régional ?

Frank Moulaert : Certainement. L'innovation sociale apporte au moins trois leçons aux politiques de développement régional :

- la démocratie représentative par elle-même ne fonctionne plus bien. Il faut la combiner avec la démocratie participative, mais de façon ouverte, c'est-à-dire qu'il faut se libérer de l'influence derrière les coulisses des grands lobbies qui petit à petit intoxiquent le bon fonctionnement de la démocratie ;
- il faut prendre au sérieux les rapports sociaux comme le premier conducteur du développement territorial. Le monde des « partenaires sociaux » est beaucoup plus large que celui des partenaires socio-économiques et professionnels ;
- il faut une nouvelle vision du développement régional, au-delà des systèmes d'innovation régionaux classiques, inspirée par les pratiques et les processus de l'innovation sociale.

Le Conseil : Comment analysez-vous, à la lumière de vos travaux, le développement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Frank Moulaert : En guise de réponse préliminaire, je dirais pour Bruxelles :

- rééquilibrer l'impact de l'économie locale vis-à-vis de l'économie globale. Car l'empreinte écologique de l'économie globale à Bruxelles est énorme. Il faudrait réguler sa croissance, la rendre plus durable et à la fois encourager les investissements dans les PME, dans les associations (incubateurs de nouvelles idées sociétales ...);
- lancer une politique de R&D et d'enseignement qui privilégie l'innovation sociale ;
- donner plus d'importance à la démocratie participative et la prendre au sérieux, politiquement et socialement ;
- ensuite, donner plus d'impulsion (« momentum ») à la densification tout en maintenant (et même en développant) des espaces publics verts et interactifs.

“ Le fait qu'une innovation ait été négociée entre partenaires (...) est une dimension nécessaire pour être innovante ... ”

(5) Moulaert, Frank et Jacques Nussbaumer, La logique sociale du développement territorial, Québec, Collection Géographie contemporaine, Presses de l'Université du Québec, 2008, 139 p.

(6) « L'innovation sociale » avec Juan-Luis Klein et Jean-Louis Laville, ERES, 2014

(7) Projet de recouvrement du Ring à Anvers.

(8) Moulaert, Frank et Jacques Nussbaumer, La logique sociale du développement territorial, Québec, Collection Géographie contemporaine, Presses de l'Université du Québec, 2008, 139 p.



INTERVIEW DE MADAME **ALEXANDRA LAMBERT** ET DE MONSIEUR **OLIVIER GILSON**

Le design est un processus d'innovation qui répond aux besoins du plus grand nombre



OLIVIER

ALEXANDRA

Lambert est directrice du MAD Brussels (le Centre Bruxellois de la Mode et du Design) depuis 2011.

Gilson est quant à lui Collaborative Design Expert au MAD in Situ, le laboratoire en design et innovation sociale et sociétale de MAD Brussels.



Le Conseil : Qu'est-ce que le MAD Brussels ?

Le MAD Brussels est un pôle de compétitivité régional autour des industries créatives de la mode et du design. Cette ASBL a été créée par la Région et la Ville de Bruxelles en 2010 pour promouvoir les designers et stylistes bruxellois, et pour stimuler le développement de ce secteur et son rayonnement national et international. Le MAD Brussels s'engage fermement dans la voie de l'éco-design pour agir sur l'impact environnemental des secteurs du design, de la mode, et des industries créatives.

Dans le laboratoire MAD in Situ, nous accueillons des jeunes qui sortent de l'école et que nous allons professionnaliser dans les nouveaux métiers du design, qui ouvrent des champs importants pour le développement régional, pour des entreprises, ou pour des projets d'intérêt public comme pourraient le commander certaines institutions publiques ou certaines associations locales. Le design sociétal et collaboratif est mis en pratique via le MAD in Situ.

Le Conseil : Parlez-nous de MAD in Situ. De quoi s'agit-il ?

Le MAD in Situ est un laboratoire de design et d'innovation sociétale situé au cœur du quartier Anneessens. C'est un projet ancré dans un quartier qui possède des problématiques sociales et sociétales assez denses. Il s'agit d'un espace de 1000 m² d'ateliers pour designers appartenant à MAD Brussels.

Différents designers, dans des disciplines complémentaires, y occupent des ateliers et collaborent avec nous dans des projets liés à la sécurité, la mobilité, la santé, le vieillissement de la population, l'amélioration du bien-être, la pauvreté, etc. dans une logique d'innovation et d'innovation sociale en particulier.

Le Conseil : Quels types d'ateliers sont développés au sein de cette structure ?

De 10 à 20 designers sont répartis dans des ateliers qui représentent l'ensemble des secteurs du design (design urbain, design textile, design industriel, design graphique, etc.) ou qui démontrent une compétence dans un savoir-faire productif. L'objectif étant de créer une transversalité et une cohésion de groupe afin de générer une dynamique créative entre résidents. Avec ce laboratoire de conception et d'innovation sociale, le MAD Brussels encourage le « design collaboratif » au profit de la population locale. Il encourage également des projets ayant un impact social et environnemental positif.

Une équipe pluridisciplinaire de jeunes designers bruxellois a ainsi collaboré avec la compagnie des eaux belge Vivaqua pour créer de nouvelles fontaines publiques pouvant être connectées aux bornes d'incendie.



Le Conseil : Vous avez également développé le projet MOBICO. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ce projet a été le premier développé au sein de MAD in Situ et provient d'une demande du quartier. La problématique initiale était de savoir comment faire pour installer un mobilier urbain qui puisse être pris en possession et respecté par l'ensemble des habitants du quartier. Nous souhaitons faire appel à leur participation au lieu de leur imposer un mobilier urbain. Les designers ont donc imaginé un jeu de société permettant à l'innovateur social de rassembler les habitants autour de la table pour pouvoir parler, ensemble, de ce que l'on souhaite faire et en construire le prototype miniature. A partir des divers éléments, faisant partie du jeu de société, les habitants ont donc eu l'occasion de créer eux-mêmes leur propre configuration de mobilier urbain. Le jeu permet également d'identifier le coût de chaque élément du mobilier placé, ce qui invite

les habitants à mieux le respecter et l'entretenir car ils conscientisent le budget public investi.

Le Conseil : Quelle est, selon vous, la définition du design ?

Le design n'est pas seulement un « star system » avec du mobilier cher et inaccessible. Il s'agit surtout d'un processus d'innovation qui répond aux besoins du plus grand nombre par la collaboration et la co-création d'outils et qui amène une innovation, qui peut avoir un impact social ou sociétal.

MAD
mad.brussels 
mode and design centre



INTERVIEW DE MADAME STÉPHANIE VAN DOOSSELAERE

L'espace public est un espace pour tous

]pyblik[

LA CULTURE DE L'ESPACE PUBLIC
DE CULTUUR VAN DE PUBLIEKE RUIJME
THE CULTURE OF PUBLIC SPACE

STÉPHANIE

Van Doosselaere est architecte, diplômée en 2009 de l'ISACF La Cambre. Elle est l'une des deux coordinatrices de]pyblik[.



Le Conseil : Quelles méthodes utilisez-vous ?

Stéphanie Van Doosselaere : La sensibilisation de nos groupes se fait via différents supports et est ciblée en fonction du public visé. Nous organisons ainsi des journées thématiques gratuites et ouvertes à tous. Ces journées rassemblent des experts nationaux et internationaux autour d'un sujet d'actualité. Des questionnements sur le futur de l'espace bruxellois y sont abordés pour développer la connaissance et pour présenter les bons exemples d'espace public.

Le Conseil : Pouvez-vous expliquer comment se déroule une « master class » ?

Stéphanie Van Doosselaere : Lors des master classes, nous abordons un thème central et un cas d'étude précis. Chaque master class se déroule pendant 3 jours avec, à chaque fois, un expert que nous invitons pour la journée. Nous faisons d'abord appel à un expert local, qui connaît bien le cas d'étude. La première journée commence par une visite des lieux et une présentation qui a été réalisée en amont par les habitants pour connaître le contexte. La seconde journée, nous invitons un expert international qui a une expertise dans le type d'espace public abordé. Ce même expert est invité en soirée pour tenir une conférence ouverte à tous. Les trois jours sont également guidés par un « leader ».

Le Conseil : Les expertises en matière d'espaces publics sont aussi le fait des habitants. Leur participation est-elle toujours nécessaire ?

Stéphanie Van Doosselaere : Actuellement, nous entendons énormément parler de participation.

C'est très bien, mais il faut néanmoins savoir le faire au bon moment et avec les bonnes méthodes. Nous essayons de bien expliquer cela aux maîtres d'ouvrage lors de nos formations. Il faut également pouvoir dire aux gens que leur avis ne sera pas forcément pris en compte mais au moins considéré. Aussi, les procédures sont souvent lentes et les habitants veulent voir les résultats directement. Il faut donc bien leur expliquer pourquoi ils donnent leur avis et à quoi cela servira. Aujourd'hui, il y a un phénomène de « surparticipation ». Nous l'avons ressenti lors de certaines masters classes.

Le Conseil : Parlez-nous de la « master class » pour la porte de Ninove :

Stéphanie Van Doosselaere : L'approche de cette master class a été de nourrir la réflexion sur l'aménagement temporaire de la Porte de Ninove : comment gérer les différentes phases de chantier sans clôturer le périmètre de travaux ou encore, quels aménagements peuvent rapidement améliorer la situation de ces espaces ? Dans ce cas-ci, nous avons exploré un outil nommé « Play the city ». Il s'agit d'un plateau de jeu représentant le plan de la Porte de Ninove ainsi que de nombreux éléments tels que des routes, des plantes, etc. Trois groupes se sont formés pour réfléchir sur ce plateau de jeu. Chaque participant a mis en évidence des points d'attention à partir de ses propres connaissances et expériences, les a définis concrètement et les a ensuite articulés spatialement et ce, en réalisant des échanges avec les autres. Malheureusement, les vrais acteurs n'étaient pas autour de la table et le projet est donc rester assez « naïf ».



Le Conseil : Quel est l'objectif de]pyblik[et avec quels partenaires travaillez-vous ?

Stéphanie Van Doosselaere :]pyblik[a comme objectif de former les professionnels en matière de culture, d'aménagement et de gestion des espaces publics via une formation continue et des journées thématiques. Nous souhaitons optimiser les ressources existantes au sein des institutions de façon à améliorer la qualité et la gestion de l'aménagement des espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale.

Notre objectif central est de créer une culture commune de l'espace public. Ce dernier n'est pas seulement un lieu de passage, il s'agit aussi d'un espace de rencontres et d'un espace pour tous. Les architectes, planificateurs, maîtres d'ouvrage, etc. jouent un rôle primordial dans l'évolution et la qualité que l'espace public représente mais ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour être confrontés à la complexité qu'il représente. C'est dans cet objectif que la Région de Bruxelles-Capitale a créé]pyblik[en 2007.

Nous travaillons avec les maîtres d'ouvrages (personnes au sein des administrations qui s'occupent de l'espace public), les concepteurs et les usagers de l'espace public.

Le Conseil : Que considérez-vous comme « innovant » dans votre pratique ?

Stéphanie Van Doosselaere : Les formations destinées aux maîtres d'ouvrage que nous proposons combinent des cours donnés en différentes sessions par des experts, et l'application de ces derniers sous forme de sessions d'ateliers. Ce qui est innovant ici est le volet « appliqué ». En effet, durant ces formations, il leur est demandé de venir avec un projet sur lequel ils travaillent déjà dans leur commune ou dans leur administration. Ce dernier leur sert de cas d'étude durant toute la formation. Il y a des ateliers, des sessions de partage et de nombreux moments d'échanges. Le fait d'avoir des maîtres d'ouvrages d'horizons différents crée aussi des liens. Ils peuvent ainsi apprendre les uns des autres. Nos master classes sont également innovantes car nous faisons collaborer deux mondes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (concepteurs et maîtres d'ouvrage).



DISCOURS DE MONSIEUR DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

L'innovation sociale : tester et disséminer les nouvelles réponses aux besoins sociaux bruxellois

Le **dynamisme** est une marque des sociétés où la collectivité dans son ensemble participe aux processus innovateurs. Les **innovations sociales** sont vues comme des nouvelles idées qui répondent à des besoins sociaux de manière plus efficace que les alternatives et qui créent de nouvelles relations ou collaborations sociales.

Dans notre modèle social, l'État confie au privé à but non lucratif l'organisation de la quasi-totalité de l'offre de services sociaux, en la régulant avec lui. Ce système est un foyer de tensions et contradictions mais possède un dynamisme et une capacité d'innovation. Il permet de créer de nouvelles solutions à de nouvelles problématiques.

Pourtant, ce modèle n'a pas trouvé de solutions à de nombreux problèmes et crises, dont le chômage massif. L'État n'est plus l'acteur unique et central du changement, mais il peut faciliter et soutenir les acteurs qui innove pour faire évoluer notre modèle social. L'innovation sociale est donc une des réponses à la limite de notre modèle social.

Nous sommes cependant face à un choix entre deux voies.

La première voie, c'est la voie d'outre-Atlantique. L'innovation sociale est alors « toute innovation qui a un impact social », et est conduite uniquement par des acteurs privés. Dans cette voie, l'État continue à se désengager dans ses services actuels à la population, et n'est que rarement proactif face aux nouveaux besoins. Il laisse de plus en plus à des acteurs privés le soin d'innover pour répondre à ces nouveaux besoins. Dans cette voie, l'État continue aussi à déréguler des institutions. Cette voie est une impasse.

Le privé n'innovera qu'en fonction d'une demande solvable, ou pour des projets-pilotes de taille très modeste, liés à des mécénats ou des soutiens publics ponctuels. C'est une vision où le marché est un processus de sélection des défis sociaux. Cette voie ne crée pas une société qui donne à chacun la capacité de vivre son projet de vie.

La seconde voie, c'est l'innovation sociale au sens fort, où l'innovation est transformatrice :

- elle contient une dimension de projet ET une orientation de changement social qui est testée dans des modèles innovants.
- elle ne réduit pas les problèmes sociaux à des enjeux d'individus, mais envisage la responsabilité collective. Face au chômage, face au problème du logement, face au sans-abrisme, face à la mobilité.
- Ces innovations-là influencent le cadre politique. Elles façonnent des nouvelles normes. Dans cette voie, les innovations sociales, sou-

vent à l'échelle locale, bâtissent du lien social dans les communautés, elles réintroduisent et réinventent la convivialité ; et elles sont des expérimentations qui peuvent être développées à une plus grande échelle par après. C'est du moins la vision de Frank Moulaert, qui va parler de cela en profondeur.

Qu'en est-il sur les compétences Economie-Emploi-Formation et Santé ?

Identifions des projets existants, que nous soutenons.

1^{er} exemple : dispensaire public de médecine générale (Santé)

Ce projet, porté par Médecins du Monde et la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles, vise à mettre en place un dispensaire de médecine générale qui réponde aux besoins de la population précarisée bruxelloise ainsi qu'à la population n'ayant pas encore accès à un médecin traitant.

L'objectif est de (ré)insérer ces personnes dans le système des soins de santé de première ligne traditionnel. Il vise également à désengorger les services d'urgences des hôpitaux.

2^{ème} exemple : « entreprises partagées » (Economie)

Quand on pense à l'entrepreneuriat, on pense plus souvent à 'compétition' qu'à 'coopération'. Les « coopératives d'entrepreneurs » sont pourtant une formule innovante d'entreprise mutualisée qui laisse l'entrepreneur autonome dans la gestion de son activité professionnelle, tout en bénéficiant du statut juridique et social du salarié, et de pouvoir développer son activité dans un cadre sécurisant et solidaire. DiES est une coopérative à finalité sociale qui a développé 2 'coopératives d'emploi' de ce type. Ce concept a un potentiel de développement en RBC.

3^{ème} exemple : Passeport pour la réussite (Formation)

On peut innover aussi dans la formation. Les innovations que je souhaite soutenir sont celles qui visent à articuler les efforts de formation de manière plus directe avec des projets concrets de développement économique.

Un besoin, c'est d'avoir des PME qui réussissent et survivent après quelques années. Jusqu'ici, on formait de futurs chefs d'entreprises, et c'était à eux ensuite de lancer leurs entreprises. Cela ne marche pas pour tout le monde. Le projet « Passeport pour la réussite » de l'EFP vise à accompagner les sortants de formation 'Chefs d'entreprise' en alternance de l'EFP (espace formation PME) dans la création de leur entreprise.

4^{ème} compétence : l'Emploi. Donner une nouvelle ambition à l'économie sociale.

Les acteurs de l'économie sociale ont été des pionniers d'innovations sociales: insertion socio-professionnelle; clauses sociales dans les marchés publics, nouveaux modèles d'entreprises (sociétés à finalité sociale)...

L'économie sociale s'est fort développée à Bruxelles sur l'enjeu de l'insertion socio-professionnelle. Bien. Mais de nouveaux modèles émergent : des entreprises culturelles qui ont des ressources marchandes en plus de subsides; des coopératives d'énergie renouvelable ; des supermarchés participatifs ; des open fab labs...

On va soutenir ces initiatives. On va partir du point de départ que les entreprises sociales, c'est 1° un projet économique 2° une finalité sociale 3° une gouvernance démocratique. Et envisager l'ensemble des mesures qui doivent être adaptées. Un processus de consultation sera lancé début 2016.

Un nouveau modèle d'organisation du temps de travail.

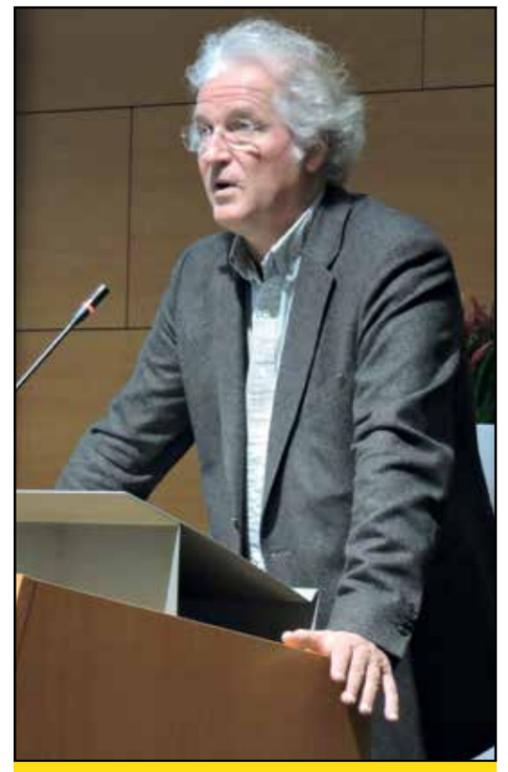
Enfin dernier exemple, sur la question de l'emploi, je souhaite vous convaincre que le débat sur le temps de travail doit être relancé sur de nouvelles bases. La semaine des 4 jours mérite un vrai débat de société. Je suis en train de prendre des contacts pour tester la possibilité d'appliquer un modèle concret à Bruxelles. Cela va prendre du temps, ce n'est pas gagné, le contexte fédéral n'est pas propice, mais ces questions ne vont pas être débattues ici.

Je vous parle de ce modèle d'organisation du temps de travail car il est une innovation sociale : une semaine des 4 jours répondrait à au moins trois types d'enjeux :

- 1° au niveau macro (chômage régional des personnes peu ou pas qualifiées) ;
- 2° au niveau de l'entreprise (absence, accidents et maladies de travail, etc.) ; et
- 3° au niveau des employés (rythme de vies, mobilité professionnelle, pénibilité du travail).

L'objectif serait bien de créer une semaine des 4 jours, non pas sur base uniforme et imposée à tous, mais bien de manière ciblée. Ce passage à la semaine des 4 jours permettrait de créer de l'emploi et donc de baisser le taux de chômage par embauches compensatoires.

Voici quelques exemples. J'aurais aussi pu vous parler des coachings intergénérationnels de « Duo for a Job », du laboratoire de design « MAD in situ », qui sont d'autres inspirations, mais je souhaite à ce stade conclure par la réflexion suivante.



Doit-on institutionnaliser un soutien à l'innovation sociale ?

L'innovation sociale, ce sont des processus longs et complexes. Il ne faut pas s'arrêter au beau projet pilote, presque parfait mais micro-local. Les pouvoirs publics ont leur rôle, pour passer du projet local bien pensé à des réponses à donner à des secteurs entiers d'une Ville-Région.

Une proposition lancée par un chercheur indépendant, Thomas Lemaigre, est en quelque sorte d'institutionnaliser l'innovation sociale :

Il s'agirait de réserver dans les dispositifs légaux et les budgets qui y sont liés une fraction des moyens publics pour les processus d'innovation sociale. De manière à oxygéner les secteurs, tester et disséminer les nouvelles pratiques.

Le tout en ne survalorisant pas ce qui est nouveau, ce serait l'erreur, cela mettrait tous les acteurs sur un tapis roulant (la course au projet pilote innovant). Au contraire, faire ceci : penser les processus publics de financement avec des phases de test, de maturation, d'extension des projets en vue de leur généralisation quand elles sont fructueuses.

Dans tous les cas, les résultats des discussions et des tables-rondes de cet après-midi nourriront la réflexion du gouvernement.

Et, les projets d'innovation les plus convaincants pour contribuer à former ou créer des emplois pour les 102.463 chercheurs d'emploi ou à répondre aux enjeux de santé des bruxelloises et bruxellois, peuvent frapper à ma porte.

DISCOURS DE MADAME FADILA LAANAN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La politique de soutien à l'innovation sociale

Mesdames et Messieurs,

Je suis ravie de participer avec vous à cette session sur l'avenir de l'Innovation sociale. Lors de mon entrée en fonction comme Ministre de la Recherche scientifique, j'ai d'emblée été sensibilisée à l'objectif de rapprocher les modes de vie des habitants de la Région avec le monde de l'innovation.

Avec les actions de sensibilisation aux sciences que nous soutenons, cette dimension sociale dans l'innovation est pour moi synonyme de démocratisation et d'accessibilité à tous les Bruxellois et Bruxelloises à l'innovation. C'est un axe fondamental dans la politique de promotion de la recherche que j'entends poursuivre.

Je ne reviendrai pas ici sur les réflexions que vous avez déjà menées aujourd'hui sur ce que recouvre précisément la notion d'innovation sociale.

En ce qui nous concerne, un projet innovant dispose d'une dimension sociale non pas par son objet, mais bien par la finalité de son application: par son impact sur les modes de vie dans leur dimension associative, collaborative ou de proximité. L'innovation dans ce cadre agit comme renforcement de la cohésion sociale.

Cette vision implique de suivre deux axes majeurs dans le soutien que la Région apporte aux projets d'innovation sociale: une implantation locale très ancrée d'une part et une collaboration multi-partenaires d'autre part.

Partant de ces deux principes, nous avons déjà mené plusieurs expériences concluantes. Nous avons ainsi participé à des co-financements de programmes européens: Le programme AAL, (Ambiant Assistant living). Celui-ci vise à créer de meilleures conditions de vie et d'accès aux soins pour les personnes âgées, grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ce programme élabore des stratégies de rapprochement entre acteurs, avec des projets de proximité faisant participer des personnes âgées que l'on familiarise avec l'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette afin qu'elles puissent rester en contact avec leurs proches ou avec des organisations et des fournisseurs de services de soins.

Nous avons consacré un demi-million d'euros à ce programme qui, par l'innovation, améliore la qualité de vie, augmente l'autonomie, la participation à la vie sociale et les compétences des personnes âgées. Par ailleurs, il réduit les coûts de la santé et des services sociaux.

Nous avons aussi lancé une coopération interrégionale avec une application directe sur le terrain. Il s'agit des programmes « proeftuin-zorginnovatie » mis en place avec la Région flamande. L'objectif de ce programme auquel nous avons apporté un soutien de 800 000 euros, est de faire face au défi que constitue la problématique du vieillissement de la population, en stimulant cette fois l'innovation dans tous les types de soins pour les personnes âgées y compris l'amélioration de leur cadre de vie.

Le programme « zorginnovatie » est un « living lab ». Autrement dit, c'est une structure composée d'une plate-forme, un « hub », sur lequel viennent se greffer plusieurs projets de recherche et de développement expérimental. Le « living lab » est donc un environnement expérimental dans lequel des organisations peuvent tester leurs technologies, produits, services, concepts innovants, tout en ayant recours à une population d'utilisateurs qui les testeront directement dans leur environnement privé et professionnel. Les résultats des projets retenus permettront l'amélioration de la santé, du bien-être et du lien social des personnes âgées, des personnes atteintes de maladies chroniques (Alzheimer, Parkinson...) et des personnes handicapées. Ces résultats permettront également la création d'emploi pour les éducateurs physiques via le développement de modules de cours collectifs d'activités physiques adaptées ou encore l'utilisation optimale des structures de logement disponibles et adéquats pour l'amélioration de leur cadre de vie. Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de déposer devant le gouvernement une proposition de financement pour les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel Co-create 2014.

L'action Co-create est la toute première initiative exclusivement régionale d'ampleur en matière de recherche participative et collaborative. Elle se base sur l'implantation de « livings labs » dont l'objectif est de rapprocher la population du monde de l'innovation sur la base de thématiques spécifiquement liées à la vie en la Ville.

Ce sont 7 projets de consortiums qui vont voir le jour avec ce programme d'envergure. Ces consortiums constituent des exemples d'innovation collaborative puisqu'ils associent à la fois des unités de recherche universitaires, des entreprises, des centres de recherche et pour cette édition des asbl actives dans le domaine de l'agriculture urbaine et dans l'alimentation durable. Ce ne sont pas moins de 20 entités distinctes que nous financerons pour près de 4 millions et demi d'euros. Leurs activités essaieront sur l'entièreté de la Région (à Saint-Josse, Anderlecht, Uccle, Woluwe...). Elles couvrent principalement des dynamiques de rapprochement grâce à une production ou une distribution alimentaire directement accessible en circuit court. Ce programme renforce la transdisciplinarité et symbolise l'innovation sociale par la valorisation sur le terrain de résultats de recherche avant-gardistes sur de meilleurs modes organisationnels de vie.

La demande a été très forte. C'est un véritable succès et nous réfléchissons d'ores et déjà avec Innoviris aux moyens d'améliorer encore ce nouveau dispositif de financement.

Pour les années à venir, nous allons renforcer ce type de projets collaboratifs en innovation sociale puisque nous avons intégré dans le projet de Plan régional d'innovation et dans les nouvelles ordonnances, la possibilité de recourir plus facilement aux financements de la recherche collaborative.



Nous allons aussi nous diversifier vers un plus grand nombre de thématiques porteuses en matière d'organisation du vivre ensemble. Le gouvernement entend par exemple faire de l'économie circulaire un axe majeur de sa politique. Cet axe comprend par définition une forte dimension de proximité. Nous élargirons les thématiques co-create, en développant la dimension de smart mobility. Cette thématique se traduit aussi par une implication des citoyens et une multiplicité d'acteur, avec une finalité qui impactera directement le mieux vivre ensemble et participera au « faire-ensemble ».

J'ajoute que nous avons obtenu les moyens budgétaires pour soutenir le développement d'ateliers de fabrication numérique en Région bruxelloise. Je crois fermement à la puissante vocation de co-création au sein de ces petites entités de proximité, implantées dans des quartiers choisis et qui permettront de se familiariser à des outils d'innovation et dans une perspective qui repense l'accès aux moyens de production. L'objectif d'innovation est ici double: à la fois technologique et social.

Je vous remercie.



DISCOURS DE CLÔTURE DE MONSIEUR PHILIPPE VAN MUYLDER, PRÉSIDENT DU CESRBC

Mesdames, Messieurs,

Nous voici au terme de nos travaux. Les conditions du succès d'une journée comme celle-ci sont bien connues : des intervenants de qualité, un espace pour des débats riches et variés et, surtout, la participation d'acteurs connaissant bien le terrain, et non seulement d'experts. Il me semble que l'ensemble de ces ingrédients ont été réunis, aujourd'hui. A titre personnel, j'ai beaucoup appris et j'espère qu'il en va de même pour beaucoup d'entre vous.

Quelques constats, à l'issue de cette journée de travail.

Premier constat : l'innovation sociale est à la fois *une* et *plurielle*. On a présenté aujourd'hui de très nombreuses initiatives, extrêmement diverses. Mais, comme dirait Edgar Morin, « *l'innovation sociale est plus que la somme de ses différentes initiatives* » : c'est une ambition, une méthode, un mouvement et, bien entendu, cela est précieux dans une perspective de développement territorial.

Deuxième constat : l'innovation sociale est une dynamique à la fois locale et globale. Il y a des initiatives de terrain, je viens de le rappeler, mais il y a aussi une dynamique européenne et mondiale. Et les pays les plus développés, comme on dit, n'en ont certainement pas le monopole...

Troisième constat : l'innovation sociale est à la fois un « *projet en soi* » mais aussi, une réponse à ce que l'on a identifié, ce matin, comme un « *désistement de l'Etat* », dans le double contexte d'une apparition de besoins sociaux nouveaux et d'une compression des ressources de l'Etat social. Jacques Zwick l'a souvent dit : « *Nous vivons dans un pays riche avec des pouvoirs publics pauvres* ». Dix ans plus tard, ce tableau est toujours d'actualité...

Quatrième constat : Denis Stokkink vient encore d'en parler, l'innovation sociale comporte évidemment *des risques*, qu'il va falloir tenter de contenir. En cette matière, pas plus qu'en d'autres, l'angélisme ne saurait nous guider.

Non, l'innovation sociale ne va pas régler tous les problèmes, comme par magie.

Oui, elle comporte des risques de manipulation ou d'instrumentalisation.

Non, elle n'efface pas les antagonismes. En particulier, elle n'efface pas ceux qui habitent les débats au sein d'un Conseil économique et social comme le nôtre.

L'innovation sociale peut renforcer les liens sociaux et procurer davantage de pouvoir d'agir (sur sa propre vie et sur 'le monde'), mais elle peut aussi fausser la concurrence et contribuer à installer de nouvelles précarités.

En réalité, il va falloir faire la part des choses entre les « *risques* » et...les « *perturbations* » engendrées par l'innovation sociale. Qu'est-ce à dire ? Vous connaissez cet aphorisme de René Char : « *Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards, ni patience* ». Autrement dit, nous allons devoir placer le curseur entre ce qui nous bouscule (mais, finalement, pour notre plus grand bien, pour l'intérêt général) et ce qui (et c'est tout différent) est porteur d'aggravations de la précarité.

Au fond, en cette matière, les pouvoirs publics ont au moins une triple mission. Comme le disait le responsable du BRAL, c'est certainement d'être à l'écoute du terrain, qui produit de l'innovation sociale ; c'est aussi d'en produire eux-mêmes ; et puis, bien entendu, c'est d'inventer une série de dispositions régulatrices, qui ne soient pas des dispositions « *castratrices* », mais des dispositions de progrès social.

Cinquième constat (où l'on retombe un peu lourdement sur l'actualité), l'innovation sociale a, au fond, un unique objectif, forcément légitime : c'est le progrès humain, l'amélioration du bien-être des femmes et des hommes, selon les termes même utilisés par la Commission européenne. Concrètement, nous pensons que l'innovation sociale est une fabuleuse opportunité à saisir pour améliorer le sort des Bruxellois, de tous les Bruxellois, en ce compris les Jeunes qui, trop nombreux, ont le sentiment que cette société ne les attend pas, que cette société les considère comme des corps étrangers, ce qui peut pousser certains d'entre eux, selon la formule célèbre de Charles Péguy, à « *croire aimer Dieu parce qu'ils n'aiment personne* ».

Mesdames, Messieurs, nos travaux se terminent, j'espère que nous avons pu commencer de mesurer collectivement les enjeux de l'innovation sociale pour Bruxelles en termes de créativité, d'attractivité de notre Région, de développement économique et de cohésion sociale. L'innovation sociale rebat les cartes, on l'a vu, pour le meilleur et pour le pire. A titre personnel, permettez-moi de formuler le vœu que notre colloque d'aujourd'hui facilite la poursuite de la construction d'une véritable politique publique de l'innovation sociale, visant la création d'un écosystème cohérent pour qu'il soit possible, demain, de répondre au mieux à la diversité des besoins de la population, tout en s'assurant que les Bruxelloises et les Bruxellois soient pleinement associés à l'invention de ces réponses comme acteurs socio-économiques, comme travailleurs, comme habitants, comme consommateurs ou encore, simplement, comme citoyens. Vous savez que l'innovation sociale est, par nature, contextuelle, et c'est donc à nous, Bruxellois, qu'il revient (c'est une prérogative et c'est sans doute aussi un devoir) de co-inventer, ensemble, une innovation sociale convenant à notre territoire.



Je termine en remerciant avec beaucoup de chaleur Madame Joëlle Delfosse et Monsieur Johan Van Lierde, la direction du Conseil économique et social, mais aussi l'ensemble des collaborateurs du Conseil, qui ont été d'une efficacité remarquable et remarquée dans la préparation de ce colloque. Je remercie aussi Monsieur Saint-Denis, notre consultant tout au long de la préparation de cette journée.

Merci, enfin, à vous toutes et tous qui en avez fait le succès.